



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 69161

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le comportement de certains établissements bancaires qui refusent de recréditer les comptes de leurs clients ayant dénoncé des paiements frauduleux sur Internet. Les banques concernées font valoir que leurs usagers n'avaient pas pu démontrer leur vigilance. Or le code monétaire et financier stipule bien que la responsabilité du payeur n'est pas engagée dans l'hypothèse où l'opération non autorisée a été effectuée en détournant à son insu l'instrument de paiement. En conséquence, il demande au ministre de rappeler aux différents réseaux bancaires les obligations que leur imposent les textes réglementaires en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69161

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9598

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)